



**PROJET MOBILITES 2025 / 2030**  
**Commission territoriale Sud-Ouest**  
**24 mars 2016 à Muret**

**Relevé de décision**

**Elus des collectivités présents :**

ANDREU-SEIGNE Aurélien	Mairie de Cugnaux – Toulouse Métropole – Adjoint au maire en charge des Transports
BERJEAUD Bernard	Mairie de Labarthe-sur-Lèze – Conseiller délégué aux Transports
BERGES Martine	Mairie de Villeneuve-Tolosane – Conseillère municipale et conseillère de la métropole
BICAÏS Cécile	Mairie de Toulouse – Conseillère municipale
BONHOMME Guy	Mairie de Frouzins - Elu au SITPRT et membre de Deux Pieds Deux roues
CADAS Yves	Maire de Labarthe-sur-Lèze
COQUART Dominique	Maire de Villeneuve Tolosane - Vice-président de Toulouse Métropole à l'aménagement et la politique foncière
DE CARVALHO Albertine	Mairie de Lespinasse – Conseillère municipale
DUPRAT Jean-Pierre	Mairie de Pins Justaret - Adjoint au maire en charge de l'Environnement
ESPINOSA Daniel	Mairie d'Éaunes - Maire
LATTES Jean-Michel	Président de SMTC tisséo
LERY Sébastien	Mairie de Roques - 1 <sup>er</sup> Adjoint au maire chargé des Travaux, de la Voirie et de la Mobilité, élu du SITPRT
MANDEMENT André	Maire de Muret – Président du Muretain Agglomération
MORERE André	Maire de St Hilaire – Le Muretain Agglo
PFLANZ Josiane	Mairie de St Hilaire - Adjointe au maire en charge du Transport des personnes âgées, du Syndicat intercommunal d'Action Sociale (SIAS) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
PAGNUCCO Romuald	Mairie de Toulouse – Mairie de quartier St Simon Lafourgette – Conseiller Municipal –
ROUCHON Adeline	Mairie de Muret - Déléguée au Cadre de vie, Transports, Démocratie locale
SANCHEZ Michèle	Mairie d'Éaunes – Adjointe au Maire
VIRAZEL Daniel	Mairie de Roquettes – 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire

**Autres structures représentées :**

BARRIVIERA Didier	Association Deux pieds Deux roues
DEROUAULT Gisèle	Association GIHP Midi-Pyrénées
DURAND Benoît	AUTATE – Vice-Président
NOVALES Luc	Association Deux pieds Deux roues
COMBES Fabienne	Conseil Départemental Haute Garonne – Chargée d'Etudes
GRANIER Marie-Laure	Région Midi-Pyrénées – Direction des infrastructures et des transports
VIE Jocelyn	DDT 31 - Responsable du Service Prospective et Stratégie
PAVY Anne	SNCF Réseau- Responsable prospective
LHOTELLIER Hervé	CODEV du SICOVAL
HEGOBURU Jean-Pierre	CODEV de Toulouse Métropole – Vice-Président
EYCHENNE Marc	CCI de Toulouse – Service observation économique

**Techniciens des collectivités présents :**

BARRERE Denis	CA du Muretain - Directeur Transport/ Mobilités
BERAIL Olivier	Le Muretain Agglomération - Directeur de l'Aménagement et de l'Habitat
CALLE Julien	SICOVAL- Responsable Transports et Déplacements
COTE Damiens	Mairie de Pins Justaret- DGS
CLERC Adeline	Communauté de Communes Axe Sud – Responsable Aménagement Territoire et Développement Economique
VABRE Jacques	SITPRT – Directeur Service Transports

AYFFRE Nelly	SMTC – EOR
BONNIFET Marie	AUA/T
CLAVERIE Guy	Tisséo – Epic – Directeur Communication
EVIN Jean-Michel	SMTC – Directeur Général des Services
DOUCET Christophe	SMTC – Responsable Urbanisme et Mobilités
DUPOUX Fabienne	SMTC – Responsable Etudes générales
LECOCQUEN Noémie	SMTC
MALICET Mary	SMTC
PONS Stefan	SMTC – Responsable Innovation -Partenariat - Territoires

DELOBEL Thierry	Transitec
LEFEVRE Sara	Algoé Consultants

## Excusés :

BESNIER Louis	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne-Président
BESSETTES Jacqueline	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne – Chargée d'études foncier et périurbain
BRUSTEL Hervé	Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées
CHEMLA David	ASF - Chef de district de Toulouse
ESCANO Sébastien	ASF – Directeur Technique Aquitaine Midi-Pyrénées
INTRAND Michel	Mairie d'Escalquens – Adjoint au Maire
CASELLATO Lucien	Mairie de Pinsaguel – 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme-Travaux-Environnement
ROSEN Jacques	Toulouse Métropole – Directeur délégué à l'aménagement
LADIER Cyril	SMTC

### **La commission territoriale s'est déroulée de la façon suivante :**

1. Cadre de travail de la commission
2. Rappel des enjeux et objectifs du projet Mobilités 2025 / 2030
3. Diagnostic fonctionnel du territoire Sud-ouest
4. Atelier territorial autour des leviers
5. Conclusion : synthèse des travaux en atelier et prochaines étapes

Le présent compte-rendu n'a pas pour objet de résumer l'ensemble des diapositives projetées en réunion, le support complet étant disponible sur le site *smtc-tisseo.fr*. Le présent compte-rendu vise en revanche à retranscrire les échanges en séance.

Avertissement : seuls sont téléchargeables les supports de présentation des commissions. Les cartographies A0 étant des documents de travail et d'étape ayant permis les échanges lors des ateliers, elles ne sont pas téléchargeables.

## **1. Introduction et présentation du déroulement de la Commission territoriale**

---

### 1.1: Introduction

Mme ROUCHON, élue de Muret déléguée au Cadre de vie, Transports, Démocratie locale remercie l'ensemble des participants pour leur présence. M. LATTES, Président du SMTC introduit ensuite la séance et rappelle que l'objectif de la présente commission territoriale est de décliner le Projet Mobilités 2025 / 2030 en fonction des réalités des territoires.

M. LATTES rappelle la démarche de concertation initiée dès le début du projet. Une concertation du grand public a eu lieu en septembre- octobre 2015. Dans un deuxième temps, une concertation plus technique à destination des institutions a été mise en place à travers les commissions thématiques en novembre et décembre 2015.

Les commissions territoriales constituent la troisième initiative de concertation et de co-construction de la démarche. La commission territoriale Sud-ouest est l'une des 4 commissions créées par le SMTC afin d'engager une dynamique partenariale, ancrée sur le territoire, autour du Projet Mobilités 2025 / 2030. Trois autres commissions territoriales se réuniront par bassin : Nord-ouest, Nord-est, Sud-est. Ces commissions territoriales sont ouvertes aux Personnes Publiques Associées.

Les commissions territoriales constitueront dorénavant l'une des instances partenariales du Projet Mobilités 2025 / 2030. Elles ont vocation à se réunir régulièrement afin de suivre la mise en œuvre du document de planification. La prochaine étape des commissions territoriales aura lieu en juin.

## 1.2 : Déroulement de la séance

La séance est articulée autour de deux temps :

- Un premier temps de présentation académique de la mobilité sur le territoire.
- Un deuxième temps, organisé autour de quatre ateliers cartographiques, permettra aux participants de participer de manière active à la co-construction du Projet Mobilités 2025 / 2030 en partageant leur avis et suggestions autour des grands leviers d'actions identifiés.

Des temps d'échanges sont réalisés à chaque fin de séquence.

## **2. Echanges sur les enjeux et objectifs du projet Mobilités 2025 / 2030**

---

L'ASSOCIATION DEUX PIEDS DEUX ROUES s'étonne que les objectifs du Projet Mobilités 2025 / 2030 ne fassent pas clairement ressortir le développement maîtrisé de la voiture, qui est pourtant un des objectifs des Plans de Déplacements Urbains fixés par le code des Transports. L'association souhaiterait que l'objectif de diminution de trafic automobile soit clairement identifié.

Le SMTC répond qu'il s'inscrit clairement dans cet objectif. La maîtrise du trafic automobile contribuera à sa diminution. A titre d'exemple, l'aménagement de parking-relais contribue à favoriser l'utilisation des transports en commun ; cependant elle ne supprime pas totalement le déplacement automobile puisqu'une portion du trajet est toujours réalisée en voiture pour rejoindre le P+R.

Le CODEV de TOULOUSE METROPOLE ajoute que l'un des enjeux majeurs du Projet Mobilités 2025 / 2030 est le nombre de véhicules particuliers en circulation aux heures de pointe et notamment le nombre d'autosolistes.

L'AUTATE indique que le Projet Mobilités 2025 / 2030 se doit également de respecter les objectifs fixés par la Loi sur l'Air. Selon lui, la mauvaise qualité de l'air entraînerait une espérance de qualité de vie diminuée de 4,2 mois en région toulousaine par rapport à la moyenne française.

La forte utilisation de la voiture s'explique par l'implantation éparse des zones d'habitat, d'emplois et de commerces qui obligent à effectuer les déplacements en voiture. L'AUTATE souhaiterait que le PDU impose au ScoT la création de polarités nouvelles.

Enfin, l'association déplore que la majorité des projets de transports en commun desservent le centre-ville de l'agglomération.

Le SMTC répond que l'espace toulousain est très vaste. L'offre de transports en commun déployée par le SMTC tente de répondre au mieux aux contraintes du territoire.

Concernant les liens de compatibilité entre PDU et SCOT, M. DOUCET rappelle que le PDU doit être compatible au SCoT (et non l'inverse).

L'ASSOCIATION DEUX PIEDS DEUX ROUES regrette que le projet de troisième ligne de métro (TAE) soit concentré sur Toulouse et constitue une grande partie du budget du SMTC. L'association souhaiterait que des investissements soient réalisés pour la mise en place d'aménagements doux permettant un meilleur maillage entre les communes.

M. LATTES répond que le budget de Toulouse Métropole dédié aux aménagements cyclables et à la pratique du vélo s'élève à 6 M€ d'euros par an (un des plus élevés de France).

LA VILLE DE CUGNAUX s'interroge sur l'articulation entre le réseau de transports en commun urbain et le réseau ferroviaire géré par la Région (notamment sur une meilleure desserte de la gare de Portet-sur-Garonne).

Le SMTC répond que l'offre ferroviaire est intégrée au Projet Mobilités 2025 / 2030 puisque l'ensemble des transports en commun y est traité.

## **3. Echanges suite à la présentation du diagnostic fonctionnel du territoire**

---

L'ASSOCIATION DEUX PIEDS DEUX ROUES s'interroge sur les moyens mis à disposition pour réduire les besoins de déplacements (télétravail, nouvelles polarités permettant de ne pas avoir à se déplacer jusqu'à Toulouse pour faire un achat spécifique...)

Le SMTC répond que des expérimentations ont déjà été menées sur le territoire de la métropole sur cette thématique. A Pibrac, un hub a été mis en place pour les employés d'Airbus afin qu'ils puissent travailler à distance.

Le CODEV DE TOULOUSE METROPOLE s'interroge sur la pertinence d'intégrer la baisse de la mobilité dans le Projet Mobilités. La démotorisation semble être une tendance lourde (une estimation de réduction de 30% de voiture particulière en région parisienne est projetée à l'horizon 2030).

TRANSITEC répond que l'un des freins au télétravail est la connexion Internet haut débit des territoires. Il précise que le télétravail en bureau partagé (comme à Pibrac) ne supprime pas le déplacement, il le raccourcit. Outre la longueur du déplacement, c'est le moment du déplacement qui a une grande importance. Ainsi, décaler les déplacements afin de lisser la demande en heure de pointe et gagner en capacité est une piste de solution.

L'ASSOCIATION DEUX PIEDS DEUX ROUES indique que la part des modes actifs est importante dans le centre-ville. Elle déplore le manque d'investissements pour des aménagements cyclables en périphérie (absence de maillage, absence d'aménagements vers les transports en commun) et la mauvaise qualité d'aménagements des centres commerciaux ainsi que leur implantation peu pertinente.

Le SMTC répond qu'il partage le même constat d'un manque de liaison entre les communes périphériques entre elles et le centre-ville.

L'AUTATE s'interroge : Muret dispose d'une desserte de 41 trains par jour, Colomiers 90. Muret ne mérite-t-il pas plus de TER ? L'AUTATE souhaiterait des TER cadencés au quart d'heure dans certaines gares aux heures de pointe. Une étude à plus grande échelle sur la desserte des territoires périurbains par le TER serait souhaitable, notamment sur la mise en œuvre d'une desserte au quart d'heure en heures de pointe.

Concernant le boulevard Eisenhower, l'AUTATE s'interroge sur la cohérence entre le projet de boulevard urbain local mentionné par le SMTC dans la présentation et celui de boulevard de transition voté par Toulouse Métropole.

Le SMTC répond qu'un tarif unique a été mis en place avec la SNCF et la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il s'agit d'une première étape. Le travail se poursuit actuellement. Concernant le traitement du boulevard Eisenhower, des études doivent être menées.

Le CODEV DE TOULOUSE METROPOLE suggère que le SMTC Tisséo soit le chef de file des Autorités Organisatrices de Mobilité sur le territoire.

L'AUTATE suggère d'implanter une halte ferroviaire au niveau de l'Oncopole afin de créer un maillage avec le réseau de transports en commun. Il pointe un manque de halte sur la ligne ferroviaire en direction de la gare Matabiau.

La REGION LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES rappelle que le TER n'a pas vocation à assurer un transport de banlieue mais un transport régional. Les haltes à l'intérieur de la métropole pénalisent les usagers régionaux. Le TER ne peut pas être conçu à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

SNCF Réseau ajoute que la demande de l'AUTATE impliquerait des investissements spécifiques et conséquents, notamment en termes d'infrastructures, de matériel roulant...

#### **4. Atelier territorial autour des leviers**

Il a ensuite été proposé aux participants de réfléchir par petits groupes, pendant environ une heure, autour des trois leviers :

- Le report modal (scindé en un groupe sur le report modal TC et intermodalité et un groupe sur le report modal modes actifs et qualité des espaces publics).
- La cohérence urbanisme transport.
- L'optimisation des réseaux.

Les participants devaient, pour le levier choisi, enrichir les cartes du Projet Mobilités, spatialiser et temporaliser les projets et débattre des principes de la déclinaison territoriale de la stratégie mobilité.

Les fiches de synthèse ci-dessous retranscrivent les échanges durant les ateliers.

**LES PRINCIPAUX ECHANGES ET DEBATS EN ATELIER (POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE)**

Horizon 2020:

- Linéo : fiabilité du temps de parcours. Problème de partage de la voirie pour la Linéo Route de Seysses
- Le principe de pôles d'échanges multimodaux sur les axes structurants a été acté

**Point de divergence** entre les élus et la Région sur le développement d'un TER à haute fréquence versus la desserte régionale

> demande de suppression des Passages à Niveau en zone urbaine

**Point de convergence:**

- une meilleure lisibilité du réseau transverse de bus ;
- importance de la hiérarchisation du réseau de transports en commun ;
- importance des applications mobiles pour accompagner les déplacements (informations pertinentes sur les pôles de rabattement notamment).

Questionnement sur l'opportunité de prolonger le téléphérique vers Basso Cambo.

**LES PROJETS ET IDEES ABORDES**

Allonger la ligne C à Oncopole au niveau du nœud ferroviaire.

**LES AJOUTS EFFECTUES SUR LES CARTES POUR CHAQUE HORIZON (2015, 2020, 2025, 2030)**

- Dès 2020, réseau structurant via la VCSM (Voie du Canal Saint-Martory) sur Cugnaux/Villeneuve Tolosan : relier le pôle à la gare de Portet qui se développe en 2020
- Pourquoi pas un Linéo sur VCSM avec un phasage : reconnaissance du besoin de cohérence entre urbanisme et transports
- 2020 / 2030 : nouvelles gares à Roques et au Chapitre
- Nouvelle halte ferroviaire vers Oncopole : Porte Sud de Toulouse avec la Ceinture Sud

#### LES PRINCIPAUX ECHANGES ET DEBATS EN ATELIER (POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE)

- Conception des aménagements piétons et cyclables et de leur entretien à améliorer > s'appuyer sur les retours d'expérience pour faire évoluer les pratiques actuelles
- Nombreuses discontinuités constatées à l'échelle de la métropole

#### LES PROJETS ET IDEES ABORDES

- Voie verte le long de la Garonne
- Toutes les voiries à 30 km/h (sauf les axes de transit)
- Pas de voiries sans trottoirs et aménagements cyclables (Loi Laure)
- Charte d'aménagement et d'entretien à élaborer à l'échelle de la métropole couplée à un travail d'harmonisation des pratiques entre les différentes intercommunalités et communes
- Etendre le dispositif vélos de relevés des dysfonctionnements des aménagements cyclables à tout le périmètre de transport urbain
- VélôToulouse : étendre aux communes de première couronne
- Raccordement des vélos aux gares et pôles d'échanges (rayon 5 km, 10 km ?)+ aménagement de stationnement sécurisé (cf. gare SNCF)
- Idée d'expérimentation à mener : équiper les bus d'accroches vélos (à l'avant) pour favoriser l'intermodalité
- Comment s'assurer de la mise en œuvre des aménagements cités ci-dessous via des financements fléchés ?
- L'idée de réaliser des « Plans de Déplacements Modes Actifs » pour inciter les scolaires, lycéens et étudiants à marcher ou faire du vélo est évoquée.

#### LES AJOUTS EFFECTUES SUR LES CARTES POUR CHAQUE HORIZON (2015, 2020, 2025, 2030)

Aucun ajout effectué sur les cartes.

**LES PRINCIPAUX ECHANGES ET DEBATS EN ATELIER (POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE)**

- Convergence sur la nécessité de disposer d'outils afin d'assurer la cohérence entre urbanisme et mobilités (au-delà du PLU, PDU et du SCoT)
- Nécessité de dialoguer avec la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- Question sur les perspectives de territoire en développement mesuré

**LES PROJETS ET IDEES ABORDES**

Nécessité de mettre en place des outils sur les territoires déjà urbanisés :

- Pacte Urbain autour des lignes A et B du métro
- Pacte urbain autour des axes ferroviaires où il existe des projets

Avant les contrats d'axe, associer les usagers et les riverains aux réflexions entre mobilités et urbanisme.

Nécessité de faire des simulations sur les projets (techniques et financières)

**LES AJOUTS EFFECTUES SUR LES CARTES POUR CHAQUE HORIZON (2015, 2020, 2025, 2030)**

2020: Métro ligne A et B

2025: Axe Nord TESO/ GPSO + OPTIMO RD15 > Villeneuve



**LES PRINCIPAUX ECHANGES ET DEBATS EN ATELIER (POINTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE)**

- **Augmenter la capacité des P+R** qui sont aujourd'hui saturés en accroissant leur capacité et en faisant appliquer la réglementation pour éviter les véhicules ventouses.
- **Améliorer les conditions de déplacements pour les liaisons transversales** : TAE, Ceinture Sud, liaison routière Axe A64, accessibilité à l'Oncopole depuis l'ouest
- **Intermodalité** : créer les conditions de correspondance performantes
- **Apaisement de la circulation dans le cœur de ville** : risque de conflits d'usage entre modes actifs/ voitures et entre piétons/ cyclistes
- **Franchissement de la Garonne** : accueil favorable sur le projet de franchissement au nord de l'agglomération.

**LES PROJETS ET IDEES ABORDES**

**Difficulté à faire respecter la réglementation** (contrôle) sur :

- La vitesse maximale autorisée
- Le stationnement (du fait d'un manque de place en fourrière)

**Réduction de la vitesse maximale autorisée** : une réduction de la vitesse permettrait-elle de réduire la congestion sur la rocade Arc-en-ciel ? Ce point pourrait être étudié.

**Possibilité de transporter les vélos à bord des transports en commun**

**Accessibilité PMR :**

- Maintenir l'accessibilité au centre-ville pour les PMR
- Garantir la disponibilité des places PMR dans les P+R (via un dispositif optique par exemple ?)
- Mise en accessibilité des points d'arrêts

**LES AJOUTS EFFECTUES SUR LES CARTES POUR CHAQUE HORIZON (2015, 2020, 2025, 2030)**

Aucun ajout effectué sur les cartes.

## **5. Prochaines étapes - suites de la démarche**

---

Le SMTC invite l'ensemble des participants à faire parvenir leur contribution au Projet Mobilités 2025 / 2030 via le site internet [smtc-tisseo.fr](http://smtc-tisseo.fr).

Le SMTC conclut la Commission en présentant les prochaines étapes :

- La commission territoriale Nord-ouest : mardi 29 mars 2016 de 17h30 à 20h30
- La commission territoriale Nord-est : jeudi 31 mars 2016 de 17h à 20h
- La commission territoriale Sud-est : mercredi 6 avril 2016 de 19h à 22h
- La communication et les enquêtes auprès du grand public en mai-juin 2016
- La commission partenariale technique et la commission partenariale de suivi en juin 2016
- L'organisation de nouvelles commissions territoriales en juin 2016

Parallèlement, le travail technique de modélisation, d'évaluation environnementale et de consolidation des pistes d'actions pour le Projet Mobilités 2025 / 2030 se poursuit.

Il est prévu que le Projet Mobilités 2025/ 2030 soit arrêté en octobre 2016. Avant cela, les partenaires seront de nouveau consultés, de façon globale, ou par territoire, en septembre 2016.